

www.bourgenbresse.fr

N° : 61319

Du : 23 DEC. 2022

Objet : DIRECTION DE LA TRANQUILLITE PUBLIQUE ET DE LA PREVENTION - Délégations de signatures

## LE MAIRE DE LA VILLE DE BOURG-EN-BRESSE

VU les articles L 2122-19, L.2122-22, L.2122-23, L.2122-30, L.2131-1 et R 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'installation du conseil municipal en date du 23 mai 2020 et la délibération n° 5 du 23 mai 2020 ;

VU l'arrêté n°60617 du 6 Septembre 2022 ;

**CONSIDERANT** qu'il est de bonne pratique communale, dans un souci notamment d'efficacité et de plus grande réactivité, d'octroyer des délégations de signatures ;

### ARRETE

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>** : Sous ma surveillance et ma responsabilité, il est donné délégation de signatures aux personnes dont les noms suivent, pour les opérations qui leur incombent :

**A - Documents afférents à la préparation, la passation, la notification, l'exécution et le règlement des marchés et leurs avenants (et notamment les demandes de devis, les rapports d'analyse des offres, et les questionnements aux candidats dans le cadre de cette analyse), quel que soit leur montant et lorsque les crédits sont inscrits au budget, à l'exclusion des décisions proprement dites concernant ces marchés et avenants:**

M. BOURRASSAUT Patrick, DGS  
M. ZOUBIR Youssef, DGAS  
M. MARCON Xavier, DGAS  
M. PUTIGNY Mathieu, Directeur et Responsable service Police Municipale  
M. DEBOILLE Gilles, Chargé de mission Sécurité espace public et prévention des risques  
Mme BROT Emmanuelle, Chargée de mission Tranquillité publique - CISPD

M. SCHLICK Jean-Marc, DGAS  
M. VOGEL Luc, DGAS  
M. LABORDE, DGAS  
M. BERNICHON Olivier, Responsable service réglementation commerciale

### **B - Bons de commande**

• ***Inférieurs à 1 000 euros HT :***

M. DEBOILLE Gilles, Chargé de mission Sécurité espace public et prévention des risques  
Mme BROT Emmanuelle, Chargée de mission Tranquillité publique - CISPD

M. BERNICHON Olivier, Responsable service réglementation commerciale

**En cas d'absence de M PUTIGNY Mathieu, Directeur et Responsable service Police Municipale**

Mme TAILLIEZ Isabelle, Adjointe Unité de Voie Publique

**En cas d'absence de M PUTIGNY Mathieu, Directeur et Responsable service Police Municipale**

M. PAHON Alexandre, Adjoint Centre opérationnel

• **Quel que soit le montant HT :**

M. BOURRASSAUT Patrick, DGS  
M. VOGEL Luc, DGAS  
M. MARCON Xavier, DGAS  
M. PUTIGNY Mathieu, Directeur et Responsable service Police Municipale

M. ZOUBIR Youssef, DGAS  
M. SCHLICK Jean-Marc, DGAS  
M. LABORDE Eric, DGAS

**C - Correspondance courante ne comportant ni décision ni accomplissement de formalité réglementaire, et notamment les bordereaux et lettres d'envoi aux fins de notification d'une décision :**

M. BOURRASSAUT Patrick, DGS  
M. ZOUBIR Youssef, DGAS  
M. MARCON Xavier, DGAS  
M. PUTIGNY Mathieu, Directeur et Responsable service Police Municipale  
M. DEBOILLE Gilles, Chargé de mission Sécurité espace public et prévention des risques  
Mme BROT Emmanuelle, Chargée de mission Tranquillité publique - CISPD

M. SCHLICK Jean-Marc, DGAS  
M. VOGEL Luc, DGAS  
M. LABORDE, DGAS  
M. BERNICHON Olivier, Responsable service réglementation commerciale  
Mme TAILLIEZ Isabelle, Adjointe Unité de Voie Publique  
M. PAHON Alexandre, Adjoint Centre opérationnel

**D – Établissement des copies certifiées conformes aux documents originaux présentés et légalisation de signature :**

M. BOURRASSAUT Patrick, DGS  
M. VOGEL Luc, DGAS  
M. MARCON Xavier, DGAS

M. ZOUBIR Youssef, DGAS  
M. SCHLICK Jean-Marc, DGAS  
M. LABORDE Eric, DGAS

**E - Certification du caractère exécutoire des délibérations et des décisions - Délivrance des expéditions du registre des délibérations et leurs pièces annexes :**

M. BOURRASSAUT Patrick, DGS  
M. VOGEL Luc, DGAS  
M. MARCON Xavier, DGAS

M. ZOUBIR Youssef, DGAS  
M. SCHLICK Jean-Marc, DGAS  
M. LABORDE Eric, DGAS

**F - Certification du caractère exécutoire des arrêtés municipaux et Délivrance des expéditions du registre des arrêtés municipaux :**

M. BOURRASSAUT Patrick, DGS  
M. ZOUBIR Youssef, DGAS  
M. MARCON Xavier, DGAS  
M. PUTIGNY Mathieu, Directeur et Responsable service Police Municipale  
M. DEBOILLE Gilles, Chargé de mission Sécurité espace public et prévention des risques  
Mme BROT Emmanuelle, Chargée de mission Tranquillité publique - CISPD

M. SCHLICK Jean-Marc, DGAS  
M. VOGEL Luc, DGAS  
M. LABORDE, DGAS  
M. BERNICHON Olivier, Responsable service réglementation commerciale

**G – Courriers de mise en demeure lors de constats d'affichage illégal (notamment défaut d'autorisation, non-respect des délais fixés par l'autorisation) au sens des articles R 418-3 et suivants du Code de la Route.**

M. BOURRASSAUT Patrick, DGS  
M. PUTIGNY Mathieu, Directeur et Responsable service Police Municipale  
Mme BROT Emmanuelle, Chargée de mission Tranquillité publique - CISP  
M. DEBOILLE Gilles, Chargé de mission Sécurité espace public et prévention des risques

**H – Gestion des animaux errants ou dangereux**

En l'absence de l'Adjoint chargé de l'Administration générale, des Finances et des Ressources Humaines

M. PUTIGNY Mathieu, Directeur et Responsable service Police Municipale  
En son absence M. BOURRASSAUT Patrick, DGS

Pour la signature des arrêtés, courriers et autres documents afférents à la gestion des animaux errants ou dangereux et notamment :

- capture et mise en fourrière animale
- mise en demeure de faire procéder à une évaluation comportementale
- placement d'un chien
- mainlevée de placement d'un chien
- mise en demeure de formation maître-chien
- permis de détention d'un chien de 1ère ou 2ème catégorie
- mise en demeure de se mettre en conformité avec la législation (chien)
- euthanasie (chien)

**I – Etats de recensement des exposants présents lors des vide-greniers et braderies diverses et réceptionnés des déclarations de vente au déballage**

M. PUTIGNY Mathieu, Directeur et Responsable service Police Municipale  
M. BERNICHON Olivier, Responsable service réglementation de l'espace public

**ARTICLE 2 :** le présent arrêté abroge l'arrêté n°60617 du 6 Septembre 2022 ;

**ARTICLE 3 :** Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à Madame la Préfète de l'Ain et Madame la Trésorière Principale Municipale.

BOURG-EN-BRESSE, le 23 DEC. 2022

Le Maire,



Jean-François DEBAT  
Président de Grand Bourg Agglomération  
Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes